

# ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL ROY D'ESPAGNE

16, Allée Albeniz – 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 73 39 82 – Fax : 04 91 72 66 26 – Courriel : roydes@orange.fr

## REGLEMENT INTERIEUR MERCREDIS ET VACANCES ALSH 2018-2019

Applicable du lundi 9 juillet 2018 au mercredi 3 juillet 2019 inclus

### Modalités d'inscription annuelle

L'adhésion à l'association du centre socioculturel Roy d'Espagne est obligatoire. Un dossier d'inscription est à retirer à l'accueil du centre ou à télécharger sur le site internet : [www.roydes.fr](http://www.roydes.fr). Les informations qui sont demandées sur les différents formulaires étant très importantes, tous les changements ou modifications (situation familiale, coordonnées téléphoniques et postales, etc.) doivent impérativement être signalés au secrétariat de l'association. Pour ce qui concerne les formalités d'inscription, les documents à fournir sont les suivants : copie du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition), numéro d'allocataire CAF, attestation de quotient familial (QF) établi par la CAF, 3 enveloppes vierges timbrées.

**Attention ! En l'absence des documents administratifs demandés, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) reçoit les enfants à partir de 3 et jusqu'à 15 ans durant les vacances scolaires.

**Le centre se réserve le droit de refuser l'accès à une famille adhérente si l'inscription n'a pas été effectuée dans les délais, ou si le compte de la famille est débiteur après plusieurs relances.** Toute famille qui ne sera pas à jour de ses règlements ne pourra pas réinscrire son (ses) enfant(s) à l'ALSH.

### Tarifs vacances scolaires et paiements

Adhésion familiale annuelle ALSH : 33 €

Quotient Familial	Tarif journée vacances scolaires*
Moins de 350 €	10,20 €
Entre 351 et 800 €	13,50 €
Entre 801 et 1400 €	17,20 €
Entre 1401 et 2000 €	17,80 €
Plus de 2001 €	19,85 €

**Pour les vacances scolaires, les inscriptions s'effectuent pour la semaine complète, et se dérouleront selon le calendrier établi pour chaque période de vacances.**

\*Le tarif de journée comprend : le repas, les transports, les activités et l'encadrement.

**Attention ! Aucun repas de substitution n'est proposé par le centre ni accepté de la part des parents. Pour les Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI) prendre impérativement contact avec la Direction de l'ALSH.**

### Annulation – Absence – Remboursement

**Aucun remboursement d'absence n'est possible, en dehors d'un départ définitif de l'ALSH pour raisons impérieuses (maladie longue durée, incapacité à la pratique de l'activité, déménagement, mutation professionnelle), et sur présentation de justificatifs (certificats, attestations, etc.) impérativement produits dans les huit jours.** Dans tous les cas, **2 jours de carence seront appliqués.** Pour toutes les périodes des vacances scolaires, les inscriptions sont fermes et définitives. Tout stage commencé est dû et non remboursé.

### Horaires d'accueil

**Le matin : de 8h00 à 9h00**

**Le soir : 16h30 à 18h00**

**Les enfants sont inscrits 4 jours minimum par semaine et obligatoirement à la journée.**

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure jusqu'à l'intérieur du centre et présentés à un(e) animateur(trice). Aucun enfant ne pouvant quitter seul le centre, une personne majeure autre que les parents ou les tuteurs pourront récupérer un enfant, uniquement si l'autorisation de sortie désignant les personnes habilitées a été remplie. Ces mêmes personnes devront justifier de leur identité.

Tout retard devra être immédiatement signalé ou faire l'objet d'un accord tacite avec la direction de l'ALSH.

- En cas de retard, non justifié des parents à partir de 18h00, et conformément à la loi liée à la protection des mineurs, le commissariat de Police pourra être contacté.
- En cas de retards répétés des parents (ou des personnes autorisées) l'enfant ne sera plus accepté.

## Relations Familles – Accueil de loisirs

L'ALSH du centre socioculturel Roy d'Espagne est une structure ouverte aux échanges avec les familles dans le but d'améliorer la qualité de son projet pédagogique, et de préserver l'intérêt et le bien-être des enfants.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les arrivées et départs des enfants se limitent aux horaires précisés au chapitre précédent. En dehors des rendez-vous pour raison médicale dûment justifiés par les parents, **le départ d'un enfant en dehors des heures normales d'accueil n'est pas accepté.**

Lorsqu'un comportement dangereux est observé chez un enfant par l'équipe d'animation, une information est immédiatement donnée aux parents. En cas de persistance du comportement, une exclusion temporaire ou définitive peut être appliquée.

Les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'ALSH sont affichées sur le tableau d'information à l'entrée du centre : programmes d'activités par tranche d'âge, menus, informations diverses. Pour toute demande d'information supplémentaire, prendre contact avec la direction de l'ALSH ou le secrétariat du centre.

Conformément à la loi « informatique et liberté », vous avez droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant sur le fichier du centre.

## Hygiène et Santé

Les enfants présentant un problème de santé ponctuel ne peuvent être accueillis à l'ALSH. Dans le cas de maladie contagieuse, un certificat de non-contagion doit être remis à la direction de l'ALSH lors du retour de l'enfant. Un enfant plâtré ou suturé doit être gardé par ses parents pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

En cas de problème de santé se déclarant en cours de journée, les parents sont immédiatement avertis (**nécessité de fournir au centre des numéros de téléphone actualisés et joignables en permanence**). En cas d'accident, le centre fait appel aux services de secours, seuls habilités à évaluer les besoins et les conditions de transport vers l'hôpital de proximité.

### **Les enfants non à jour de leurs vaccinations obligatoires ne sont pas accueillis.**

Les enfants rencontrant un problème de santé récurrent (allergies, régimes, etc.) ne peuvent être accueillis qu'après établissement d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) entre les parents, le médecin traitant (ou le spécialiste) et la direction de l'ALSH. La prise en charge de l'enfant ne sera définitive qu'après étude du PAI et accord de la direction.

## Vêtements et Equipement de l'Enfant

L'enfant ne doit porter aucun objet de valeur, **le centre déclinant toute responsabilité en cas de perte.**

Afin d'éviter les erreurs ou les pertes, **tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.** Dans le cadre des activités qui sont proposées, il est souhaitable que les enfants portent des vêtements pratiques et confortables (aucun bijou).

L'équipement préconisé pour les enfants est un petit sac à dos comprenant : un goûter, une gourde, une casquette. En période estivale, la crème solaire doit être fournie aux enfants, et les chaussures ouvertes (tongs, claquettes, sandalettes) sont interdites. Pour les jours de piscine (à partir de 6 ans), fournir un maillot de bain, une serviette, et un bonnet de bain. Pour les enfants de 3 ans, un drap étant fourni par le centre pour la sieste, prévoir une grande serviette de toilette pour le temps de repos.

Rappel : tout vêtement ou équipement non marqué, oublié au centre, sera conservé pendant un mois. Au-delà, il est fait don des effets à une association (Secours Populaire, Emmaüs, Croix Rouge).

**Par leurs signatures, les parents déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à en respecter les termes.**

Fait en deux exemplaires  
(un exemplaire Famille et un exemplaire centre)

Nom et prénom de l'enfant

Date, et signature des parents  
Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

.....

.....